



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 14 janvier 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

CE-2015-1

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 3 ET 10 DÉCEMBRE 2014 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 9 DÉCEMBRE 2014 À 16 H 25 ET 16 H 30

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 3 et 10 décembre 2014 ainsi que des séances spéciales tenues les 9 décembre 2014 à 16 h 25 et 16 h 30 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2015-2

SOUMISSION 2014 SI 099 - RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS ET AJOUT D'UN ABRI AU PARC JACK-ÉYAMIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la réfection des terrains de tennis et ajout d'un abri au parc Jack-Éyamie pour un montant total de 68 444,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 septembre 2014, cette dernière ayant déposée la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14017-027-01192	62 499,06 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Jack-Éyamie - Acrylique tennis
04-13493	2 976,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 969,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-3

SOUSSION 2014 SI 249 - SERVICES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ - ÉDIFICE LA FONDERIE - REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE AU 2^E ÉTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la fourniture de services professionnels en mécanique, électricité, structure, architecture et toute autre spécialité dont l'expertise est requise dans le cadre du projet de remplacement du chauffage au 2^e étage de l'édifice La Fonderie, pour un montant total de 25 938,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 octobre 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14008-006-01193	23 685,18 \$	Plan directeur électromécanique – Fonderie - Chauffage
04-13493	1 128,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 125,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-4

REJET DES SOUSSIONS - 2014 SP 087 - RÉFECTION DU TERRAIN DE BASEBALL 1 AU PARC SANSCARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement lançait, le 3 avril 2014, un appel d'offres public pour la réfection du terrain de baseball 1 au parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un avant-champ en terre battue prévu au programme de réfection du terrain de baseball 1 au parc Sanscartier, déposé par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, ne répond plus aux demandes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçu dans le cadre de l'appel d'offres 2014 SP 087 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2015-5

REJET DE SOUMISSION 2014 SP 152A - RECHERCHE DES RACCORDEMENTS INVERSÉS - PROJET PILOTE - PHASE 1 - INSPECTION DE 20 EXUTOIRES ET DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement lançait, le 18 septembre 2014, un deuxième appel d'offres pour la recherche des raccordements inversés – Projet pilote – Phase 1 – Inspection de 20 exutoires et des réseaux d'égouts;

CONSIDÉRANT QU'une seule des cinq soumissions reçues est conforme et que les prix soumis ne sont pas avantageux pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2014 SP 152A et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

CE-2015-6

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION AU MONTANT DE 54 448,38 \$ - ÉQUINOXE JMP/6369472 CANADA INC. - RÉFECTION ET BOUCLAGE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE MONETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-689 du 4 juin 2014, adjugeait un contrat à la firme Équinoxe JMP/6369472 Canada inc. pour la réfection et le bouclage de la conduite d'aqueduc sur la rue Monette pour un montant de 295 197,39 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ s.e.n.c., mandatée par la Ville pour la gestion, la planification et l'exécution du présent contrat, recommande un montant total de 54 448,38 \$ incluant les taxes pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 125191 et 125917 ont déjà été approuvées pour un montant total de 22 137,68 \$ incluant les taxes pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 125191 et 125917 pour un montant de 22 137,68 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission au montant de 32 310,70 \$ incluant les taxes au contrat de la firme Équinoxe JMP/6369472 Canada inc. dans le cadre du projet de réfection et de bouclage de la conduite d'aqueduc sur la rue Monette, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 54 448,38 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 349 645,77 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30731-008-01194	29 503,97 \$	Divers travaux d'aqueduc et d'égouts et remise en état - Bouclage et réfection d'aqueduc - Rue Monette
04-13493	1 405,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 401,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-7

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 47 604,18 \$ - LES ENTREPRISES BENOIT GRATTON INC. - CONSTRUCTION DU SENTIER D'ACCÈS AU PARC MACLAREN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-487 du 29 mai 2012, adjugeait un contrat à la firme Les Entreprises Benoit Gratton inc. pour la construction du sentier d'accès au parc Maclaren au coût de 310 944,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Entreprises Benoit Gratton inc. a déposé des demandes de coûts supplémentaires pour des travaux réalisés lors du projet;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 115851 a été autorisée pour un premier ajustement d'un montant de 15 837,52 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'ajustement d'un montant de 31 766,66 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 115851 d'un montant de 15 837,52 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant de 31 766,66 \$ incluant les taxes représentant l'ajustement final des travaux dans le cadre du projet de construction du sentier d'accès au parc Maclaren, portant le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 47 604,18 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 358 548,32 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12032-001-01195	249,00 \$	Parc Maclaren - Aménagement de parcs
06-30630-002-01196	27 820,00 \$	Asphaltage des chemins de gravier et sentiers récréatifs - Sentiers récréatifs
06-30385-007-01197	585,43 \$	Réfection du réseau routier - Sentiers récréatifs
04-13493	1 381,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 730,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-8*

RÈGLEMENT NUMÉRO 323-1-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-2005 RELATIF À LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET LES CONDOS DU PLATEAU PHASES 1B ET 2 DANS LE BUT DE MODIFIER LA NATURE DES TRAVAUX, RÉDUIRE LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT ET MODIFIER LE PÉRIMÈTRE DE TAXATION - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 323-1-2014 modifiant le règlement numéro 323-2005 relatif au paiement de la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Les Condos du Plateau, phases 1B et 2 dans le but de modifier la nature des travaux, réduire la dépense et l'emprunt et modifier le périmètre de taxation.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-9*

RÈGLEMENT NUMÉRO 409-1-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2007 RELATIF AU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET PLATEAU DU PARC PHASES 7 ET 8 DANS LE BUT DE MODIFIER LA NATURE DES TRAVAUX, RÉDUIRE LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT ET MODIFIER LE PÉRIMÈTRE DE TAXATION - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 409-1-2014 modifiant le règlement numéro 409-2007 relatif au paiement de la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Plateau du Parc, phases 7 et 8 dans le but de modifier la nature des travaux, réduire la dépense et l'emprunt et modifier le périmètre de taxation.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-10*

RÈGLEMENT NUMÉRO 480-1-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 480-2008 RELATIF À LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL LES VIEUX-MOULINS, PHASES 11A ET 11B DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 95 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE – MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 480-1-2014 modifiant le Règlement numéro 480-2008 relatif à la quote-part municipale pour l'enfouissement des utilités publiques dans le projet résidentiel Les Vieux-Moulins, phases 11A et 11B dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 95 000 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-11*

RÈGLEMENT NUMÉRO 721-2-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 721-2013 DANS LE BUT DE MODIFIER LE PÉRIMÈTRE DE TAXATION ET DE RÉDUIRE LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 67 535 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SERVICES MUNICIPAUX DU BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 964 ET 1176 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 721-2-2014 modifiant le règlement numéro 721-2013 dans le but de modifier le périmètre de taxation et de réduire la dépense et l'emprunt de 67 535 \$ pour effectuer des travaux de construction de services municipaux du boulevard Gréber, entre les numéros civiques 964 et 1176.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-12*

RÈGLEMENT NUMÉRO 748-1-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 748-2014 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 910 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE LA REMISE EN ÉTAT DE LA PARTIE CORRESPONDANTE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 748-1-2014 modifiant le règlement numéro 748-2014 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 910 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection, d'amélioration et de construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que la remise en état de la partie correspondante des infrastructures.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-13*

RÈGLEMENT NUMÉRO 763-2014 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 900 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II REQUIS POUR DESSERVIR LE CENTRE DE TRANSPORT EN COMMUN DU SECTEUR EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 763-2014 autorisant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la construction des services municipaux des phases I et II requis pour desservir le Centre de transport en commun du secteur est.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-14

SOUSSION 2014 SI 280 - FOURNITURE D'UNE POMPE SUBMERSIBLE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pompacktion inc., 119, boulevard Hymus, Pointe-Claire, Québec, H9R 1E5, pour la fourniture d'une pompe submersible pour un montant total de 26 437,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 novembre 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11015-018-01190	13 214,09 \$	Équipements et divers travaux d'entretien - Usines de remplacement des pompes
18-12015-003-01191	10 926,42 \$	Équipements et divers travaux d'entretien - Usines de remplacement des pompes
04-13493	1 149,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 146,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-15*

VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 4 686 214 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 7003200 CANADA INC. - 710, BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 686 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant une surlargeur de l'emprise du boulevard Maloney Est;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 7003200 Canada inc., propriétaire du lot adjacent, soit le lot 1 102 751 du cadastre du Québec, connu et désigné comme étant le 710, boulevard Maloney Est, a signifié son intérêt à se porter acquéreur du lot 4 686 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 314 m², dans le but d'ajouter un étage au bâtiment actuel et d'agrandir le rez-de-chaussée ainsi que le stationnement avant;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une consultation auprès des services municipaux concernés, le Service des biens immobiliers confirme que cette parcelle n'est pas requise pour les besoins actuels ou futurs de la Ville et qu'elle peut donc être déclarée excédentaire;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 686 214 est non développable et que le seul acheteur potentiel du terrain est 7003200 Canada inc., il y a donc absence de marché libre et conséquemment la vente de ce lot est dispensé de publication (appel d'offres public) et peut être vendu de gré à gré, comme stipulé à l'article 7.1.2. de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations, l'entreprise 7003200 Canada inc. a déposé, le 19 novembre 2014, une offre d'achat proposant d'acquérir le lot 4 686 214, d'une superficie de 314 m², au montant de 37 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente de 37 000 \$ respecte la valeur marchande établie par monsieur Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation du 8 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'offre d'achat et de vendre de gré à gré le lot 4 686 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 314 m², au montant de 37 000 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise 7003200 Canada inc., et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'offre d'achat négociée et dûment signée le 19 novembre 2014;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à l'offre d'achat, si requis;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut de la compagnie 7003200 Canada inc., à confisquer le dépôt de 10 % en garantie de l'obligation de construction ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;
- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de la compagnie 7003200 Canada inc. de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-16

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-44 AU MONTANT DE 196 688,54 \$ POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 NOVEMBRE 2014, B-45 AU MONTANT DE 243 276,58 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 NOVEMBRE 2014 ET B-46 AU MONTANT DE 104 334,91 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-44 au montant de 196 688,54 \$ pour la période du 9 au 15 novembre 2014, B-45 au montant de 243 276,58 \$ pour la période du 16 au 22 novembre 2014 et B-46 au montant de 104 334,91 \$ pour la période du 23 au 29 novembre 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Adoptée

CE-2015-17

SOUSSION 2013 SI 345 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTANT EN COMMUNICATION, DIRECTEUR ET RÉALISATEUR ARTISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé l'appel d'offres sur invitation afin d'obtenir les services professionnels d'un consultant en communication, directeur et réalisateur artistique, ayant l'expertise d'accompagner et de former les jeunes, afin de leur permettre de prendre une part active à chacune des étapes de réalisation de projets touchant la mobilisation des jeunes;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé au consultant Dominic Faucher, sur la base du tarif horaire inscrit à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 14 946,75 \$ incluant les taxes par la délégation de pouvoir numéro 121055;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés souhaite se prévaloir de l'option de prolongation d'une année :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 121055 au montant de 14 946,75 \$ incluant les taxes représentant le montant pour la première année du contrat.

De plus, ce comité autorise le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat avec le consultant Dominic Faucher pour les services professionnels de consultant en communication, directeur et réalisateur artistique afin d'accompagner et de former les jeunes, le tout pour un montant de 15 245,69 \$ incluant les taxes, portant ainsi le grand total du contrat à 30 192,44 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-419-01188	13 921,34 \$	Commission Jeunesse - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	663,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	661,35 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-18

SOUSSION 2014 SI 263 - ENNEIGEMENT DE LA PENTE ET MISE EN FORME DES CORRIDORS DE GLISSE - CENTRE DE PLEIN AIR HÉLÈNE-LAROCHELLE - PARC DU LAC-BEAUCHAMP - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir les services d'une firme pour l'enneigement de la pente de glisse et la mise en forme des corridors de glisse au Centre de plein air Hélène-Larochelle;

CONSIDÉRANT QU'il fallait enneiger la pente de glisse en décembre afin de ne pas compromettre l'activité de glisse, une délégation de pouvoir au montant de 23 523,89 \$ incluant les taxes, couvrant les frais de la présente saison hivernale, a été complétée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 128091 au montant de 23 523,89 \$ incluant les taxes couvrant les frais d'enneigement pour la saison hivernale 2014-2015 de la firme Snö Innovation inc., 550, rang des Vingt-Cinq Est, St-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 0G6.

De plus, ce comité adjuge le contrat à la firme précitée pour l'enneigement de la pente de glisse et la mise en forme des corridors de glisse au Centre de plein air Hélène-Larochelle au parc du Lac Beauchamp, pour la saison hivernale 2015-2016 au montant de 23 523,88 \$ incluant les taxes, portant ainsi le grand total du contrat de deux ans à 47 047,77 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71360-519-01189	21 480,44 \$	Parcs du Lac-Beauchamp et du Lac-Leamy - Autres locations
04-13493	1 023,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 020,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-19

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2015 ENTRE TC MÉDIA ET LA VILLE DE GATINEAU - OUTIL PROMOTIONNEL POUR LA MISE EN COMMUN DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ÉVÉNEMENTIELLES OFFERTES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - 29 991,23 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire promouvoir ses activités et ses événements sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau ainsi que ceux de ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres reconnaît TC Média comme un partenaire important dans la diffusion de ses activités artistiques et événementielles;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a développé des outils de promotion avec d'autres partenaires médiatiques de la région afin de promouvoir les activités artistiques et événementielles tant au niveau des médias électroniques, radiophoniques que télévisuels;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a mis en place un calendrier culturel et que l'entente avec TC Média met en avant-plan ce calendrier et les organismes culturels reconnus par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet aux citoyens de mieux connaître les activités offertes sur le territoire de la ville de Gatineau, tant au niveau des sorties gratuites que celles s'adressant à des clientèles spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a dans ses priorités d'action de la Politique culturelle de mettre en place des outils pour promouvoir des activités culturelles et événementielles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (5) de la Loi sur les cités et villes stipule que les articles concernant l'adjudication d'un contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'espaces médias aux fins de campagne de publicité ou de promotion :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande :

- d'approuver le protocole d'entente 2015 entre TC Média et la Ville de Gatineau et d'autoriser une dépense de 29 991,23 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre TC Média et la Ville de Gatineau pour l'année 2015;
- d'autoriser le trésorier à payer les factures relatives à cette entente, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72130-341-01200	26 319,18 \$	Gestion de la diffusion culturelle - Avis et annonces
04-13493	1 304,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 367,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-20**SOUSSION 2014 SP 209 - FOURNITURE DE LANCES D'INCENDIE**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements incendie CMP Mayer, 2250, rue André C.-Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1, pour la fourniture initiale de lances avec jet, selon la section 1, pour un montant total de 57 200,06 \$ incluant les taxes et la fourniture au besoin de lances additionnelles, selon la section 2, pour un montant approximatif pour trois ans de 27 938,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 septembre 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Pour la section 2, le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Pour les besoins futurs, les fonds seront pris au poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2016 et 2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30708-001-01198	43 830,40 \$	Véhicules et équipements spécialisés incendies - 1 véhicule auto-pompe
18-13003-002-01199	8 400,88 \$	Remplacement de véhicules incendies 2013 - 1 camion pompe
04-13493	2 487,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 481,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-21

**SOUSSION 2014 SP 116 - FOURNITURE DE DIVERS PRODUITS DE
CONCIERGERIE - SERVICE DES FINANCES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de divers produits de conciergerie, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 15 octobre 2014, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes à savoir :

Section A – Produits 2, 5 et 6 et section B

Wood Wyant, 201-E, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1Z7, pour un montant total approximatif pour trois ans de 48 858,60 \$ incluant les taxes.

Section A – Produit 3 et section D

Snelling Paper & Sanitation Ltd, 1410, rue Triole, Ottawa, Ontario, K1B 3M5, pour un montant total approximatif pour trois ans de 109 788,39 \$ incluant les taxes.

Section A – Produit 4

Sani-Sol Inc., 149, rue Iber, Stittsville, Ontario, K2S 1E7, pour un montant total approximatif pour trois ans de 690,00 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date de la présente résolution.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2016 et 2017 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2015-22

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-48 D'UN
MONTANT DE 286 383,96 \$ - PÉRIODE DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-48 d'un montant de 286 383,96 \$ pour la période du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Adoptée

CE-2015-23

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 44, 45 ET 46 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 47, 48 ET 49 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 43, 44 ET 45 ET LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 45, 46 ET 47

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 44, 45 et 46, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 47, 48 et 49, les listes des réquisitions numéros 43, 44 et 45 ainsi que les listes des embauches numéros 45, 46 et 47 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	10 465,06 \$	24 au 28 novembre 2014
Liste PD numéro 47	Pièces de comptes à payer	329 261,25 \$	24 au 28 novembre 2014
Liste des réquisitions numéro 43	Pièces de comptes à payer	4 035,86 \$	24 au 28 novembre 2014
Liste des embauches numéro 45	Embauche de personnel temporaire	228 975,08 \$	17 au 21 novembre 2014

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	14 799,38 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2014
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	450 250,04 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2014
Liste des réquisitions numéro 44	Pièces de comptes à payer	8 729,59 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2014
Liste des embauches numéro 46	Embauche de personnel temporaire	756 222,90 \$	24 au 28 novembre 2014

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 46	Pièces de comptes à payer	11 778,82 \$	8 au 12 décembre 2014
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	575 884,36 \$	8 au 12 décembre 2014
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	5 965,65 \$	8 au 12 décembre 2014
Liste des embauches numéro 47	Embauche de personnel temporaire	471 360,26 \$	1 ^{er} au 5 décembre 2014

Adoptée

CE-2015-24

RÉSILIATION - BISCOTTI & CIE - EXPLOITATION D'UN SERVICE DE RESTAURATION DE TYPE CAFÉ-BOULANGERIE AINSI QUE DES SERVICES ALIMENTAIRES ET DE BAR AU THÉÂTRE DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1603 du 3 octobre 2013, approuvait une entente contractuelle négociée avec la firme Biscotti & Cie pour l'exploitation d'un service de restauration de type café-boulangerie ainsi que des services alimentaires et de bar au Théâtre de l'Île;

CONSIDRANT QUE Biscotti & Cie ne désire plus faire l'exploitation d'un service de restauration et de bar au Théâtre de l'Île, cette dernière étant déficitaire;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 20.1 de l'entente, le locataire peut mettre fin à celle-ci si son entreprise de restauration est déficitaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme Biscotti & Cie a transmis une lettre le 8 octobre 2014 dans laquelle elle demande à la Ville de procéder à la résiliation de l'entente en date du 18 octobre 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie l'entente contractuelle intervenue entre la Ville de Gatineau et Biscotti & Cie pour l'exploitation d'un service de restauration de type café-boulangerie ainsi que des services alimentaires et de bar au Théâtre de l'Île.

Ce comité autorise le trésorier à augmenter le budget des revenus et des dépenses du Service des arts, de la culture et des lettres d'une somme de 15 200 \$ afin de reprendre la gestion de la vente de produits au Théâtre de l'Île.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-47663	15 200 \$		Bar - Théâtre de l'Île - Achat pour revente
02-72132-695		15 200 \$	Théâtre de l'Île - Achat pour revente

Adoptée

CE-2015-25

SOUSSION 2014 SI 255 - FOURNITURE DE CHAUFFE-EAU ET RÉSERVOIRS DE STOCKAGE D'EAU CHAUDE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Emco Corp., 1680, rue Vimont Court, Orléans, Ontario, K4A 3M3, pour la fourniture initiale de chauffe-eau et réservoirs de stockage d'eau chaude, pour un montant total de 69 674,85 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 octobre 2014, cette dernière ayant déposé la seule soumission conforme reçue.

Le contrat sera d'une durée d'une année débutant à la date de la présente résolution. Des achats supplémentaires pourront être effectués, selon les besoins, jusqu'à concurrence d'une somme additionnelle de 30 325,14 \$ incluant les taxes, portant ainsi le total maximal autorisé à 99 999,99 \$ incluant les taxes, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71264-649-01182	12 511,76 \$	Aréna Baribeau (Gatineau) - Entretien d'édifices - Autres pièces
02-71267-649-01183	12 554,21 \$	Aréna Campeau (Gatineau) - Entretien d'édifices - Autres pièces
02-71268-649-01184	12 133,11 \$	Centre sportif R. Rochon (Masson-Angers) – Entretien d'édifices - Autres pièces
02-71265-649-01185	13 333,58 \$	Aréna Stade-Pierre-Lafontaine (Gatineau) – Entretien d'édifices - Autres pièces
02-71269-649-01186	12 125,98 \$	Centre sportif de Buckingham - Entretien d'édifices - Autres pièces
04-13493	3 030,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 986,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-26

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 47 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 50 -LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 46 - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 48

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 47, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 50, la liste des réquisitions numéro 46 ainsi que la liste des embauches numéro 48 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 47	Pièces de comptes à payer	30 948,05 \$	15 au 19 décembre 2014
Liste PD numéro 50	Pièces de comptes à payer	849 911,75 \$	15 au 19 décembre 2014
Liste des réquisitions numéro 46	Pièces de comptes à payer	22 616,39 \$	15 au 19 décembre 2014
Liste des embauches numéro 48	Embauche de personnel temporaire	246 253,66 \$	8 au 12 décembre 2014

Adoptée

CE-2015-27

SOUSSION 2013 SP 307 - FOURNITURE DE FÛTS ET ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-355 du 2 avril 2014, a adjugé un contrat à la firme Lumen pour la fourniture de fûts et accessoires décoratifs, selon la section A, pour une période de trois ans, pour un montant de 1 057 946,76\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Lumen nous a avisé que 17 des items ne sont plus disponibles chez le manufacturier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retirer les items suivants : 57, 58, 59, 60, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88 et 89 du contrat octroyé pour la section A - Fûts et accessoires décoratifs à la firme Lumen, 250-B, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, totalisant ainsi, pour une période de trois ans, le contrat en vigueur à un montant approximatif de 812 444,43 \$ incluant les taxes.

Adoptée

CE-2015-28

SOUSSION 2014 SP 212 - FOURNITURE DE DÉMARREURS ET DE SECTIONNEURS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Futech Outaouais inc., 75A, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la fourniture de démarreurs et de sectionneurs à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau pour un montant total de 272 002,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 novembre 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-003-01187	248 374,22 \$	Station d'épuration des eaux usées secteur de Gatineau - Rénovation
04-13493	11 828,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 799,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-29

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UN
IMMEUBLE - LOT 1 770 446 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP -
STÉPHANE LAUZON**

CONSIDÉRANT QUE les rues Carle et Graveline ont été construites il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'une ruelle donnant accès au parc Apollo a été construite entre ces deux rues il y a de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, il appert que le transfert de cette ruelle entre ces rues n'a pas été effectué et que cette ruelle appartient toujours à un particulier;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage y seront effectués sous peu par la Ville de Gatineau et que cette ruelle est utilisée principalement pour accéder au centre communautaire Apollo;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral de cet article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique de la ruelle à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur la ruelle Apollo, entre les rues Carle et Graveline :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot 1 770 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 29 octobre 2014, sous le numéro 5103 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2015-30

MODIFICATIONS - CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - PLAN DE CLASSIFICATION CORPORATIF - VILLE DE GATINEAU ET COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir un calendrier de conservation pour les dossiers de la Cour municipale et un second pour les dossiers de tous les autres services municipaux (Ville);

CONSIDÉRANT QUE l'analyste en gestion de documents à la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a produit une mise à jour du calendrier des règles de conservation pour les documents de la Ville de Gatineau ainsi que pour celui de la Cour municipale, et ce, conjointement avec les services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'approbation de six nouvelles règles de conservation ainsi que des modifications à sept règles existantes, et ce, conformément aux descriptifs apparaissant au rapport d'analyse du 17 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche également l'approbation de la mise à jour du plan de classification corporatif de la Ville de Gatineau constituée de 58 ajouts, modifications ou annulations de codes, et ce, conformément au tableau apparaissant au rapport d'analyse datée du 17 novembre 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les six ajouts et les sept modifications aux calendriers des règles de conservation de la Ville de Gatineau et à celui de la Cour municipale de Gatineau ainsi que les 58 ajouts, modifications et annulations de codes de classifications au Plan de classification corporatifs de la Ville de Gatineau, et ce, conformément aux descriptifs apparaissant au rapport d'analyse daté du 17 novembre 2014 et dont l'information fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est de plus résolu d'autoriser le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les documents de présentation et le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe à transmettre les documents à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation finale.

Adoptée

CE-2015-31

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2015 DE LA VILLE DE GATINEAU AUX ASSOCIATIONS MUNICIPALES TELLES QUE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations municipales suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2015 de la Ville de Gatineau :

Associations municipales	Montants
Union des municipalités du Québec	199 719,22 \$ incluant les taxes
Fédération canadienne des municipalités	37 399,26 \$ non taxable

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	182 370,27 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494	37 399,26 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	8 685,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 663,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-32

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 175 282,12 \$ - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-367 du 2 avril 2014, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 108 358,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-558 du 7 mai 2014, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 151 345,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-784 du 18 juin 2014, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 364 027,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-882 du 9 juillet 2014, entérinait un quatrième ajustement de coûts pour un montant total de 104 468,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1179 du 15 octobre 2014, entérinait un cinquième ajustement de coûts pour un montant total de 190 070,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1346 du 19 novembre 2014, entérinait un sixième ajustement de coûts pour un montant total de 188 426,71 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Aecom pour un montant de 98 983,77 \$ incluant les taxes ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 127427;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant Aecom recommande un montant supplémentaire de 76 298,35 \$ incluant les taxes concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 127427 pour un montant de 98 983,77 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 76 298,35 \$ incluant les taxes dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 175 282,12 \$ incluant les taxes. Le coût total de ce contrat représente un montant de 29 068 762,67 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-017-01201	69 670,56 \$	Travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de Buckingham - Ajustements de contrats
04-13493	3 318,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 309,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-33

SUBVENTION DE 5 450 \$ - LOISIRS ST-JEAN-BOSCO - CARNAVAL ST-JEAN-BOSCO - 30 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2015 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 450 \$ à l'ordre de Loisirs St-Jean-Bosco, 33, rue du Chevalier-De Rouville, Gatineau, Québec, J8Y 3C2, à titre de subvention pour le Carnaval St-Jean-Bosco qui se tiendra du 30 janvier au 8 février 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	50 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	50 \$	Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	3 000 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

02-79937-972	200 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79938-972	500 \$	Denise Laferrière – De Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau – De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Gilles Carpentier – Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	250 \$	Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	200 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	150 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Martin Lajeunesse – De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-34

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER DÉNEIGEMENT PRO-EXPERT À FAIRE EXÉCUTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN DEHORS DES HEURES PERMISES SUR LA PATINOIRE DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE

CONSIDÉRANT QUE Déneigement Pro-Expert a obtenu le contrat pour réaliser les travaux d'entretien de la glace sur la patinoire du ruisseau de la Brasserie;

CONSIDÉRANT QUE la patinoire du ruisseau de la Brasserie est ouverte au public;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la patinoire du ruisseau de la Brasserie était effectué de nuit par l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la glace sur un ruisseau est plus complexe et requiert la mise en œuvre de plus grands moyens que sur les patinoires traditionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent l'absence de patineurs;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur et la Ville sont tributaires des conditions climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur désire réaliser les travaux lors de la fermeture complète du site en soirée afin de minimiser l'impact sur les usagers de la patinoire du ruisseau de la Brasserie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains types de travaux seront réalisés en dehors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Dénéigement Pro-Expert à faire exécuter des travaux d'entretien et d'arrosage de la glace de la patinoire du ruisseau de la Brasserie du 13 janvier 2015 jusqu'à la fin de la saison, tout au plus de cinq soirs par semaine entre 21 h et 7 h. De plus, aucun travail ne sera effectué le dimanche après 21 h;
- demande à Dénéigement Pro-Expert d'aviser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins une journée ouvrable avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2015-35

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR CONRAD ALLIE À TITRE D'INGÉNIEUR I - BUREAU DES GRANDS PROJETS - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - GESTION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires et remplaçant le règlement numéro 726-2013, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'ingénieur I au Bureau des grands projets à la direction générale adjointe, Gestion du territoire pour une période prévue d'une année;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Conrad Allie à titre d'ingénieur I au Bureau des grands projets à la direction générale adjointe, Gestion du territoire pour une période prévue du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015.

Le salaire de monsieur Conrad Allie sera celui de la classe 3, échelon 1 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-30363-020 – Projet Jacques-Cartier - Soutien technique – Temporaires – Professionnels.

Adoptée

CE-2015-36
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2015-1011 –
09.12.2015

FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 111850

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé 111850.

Adoptée

CE-2015-37

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES SERVICES JURIDIQUES PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2014-AI-209

CONSIDÉRANT QU'en vertu Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires et remplaçant le règlement numéro 726-2013, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour les services juridiques concernant une cause en déontologie policière (numéro 2014-AI-209) sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises au dossier numéro 2014-AI-209, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 – Administration – Police – Services juridiques.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SANDRA STÉPHANIE CLAVET
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif